

Devenir mère sur le tard n'est plus une exception

Les techniques de procréation médicalement assistée permettent des grossesses très tardives. En Belgique, 23 femmes de plus de 50 ans ont mis un enfant au monde en 2014.

Les grossesses tardives font régulièrement parler d'elles. Au début de cette année, Janet Jackson donnait naissance à un petit garçon à 50 ans. En Belgique, sur les 124.415 grossesses menées à terme en 2014, 23 concernaient des mères âgées de 50 ans et plus. Les grossesses naturelles étant rarissimes à ces grands âges, ce dénombrement révèle le recours à de la procréation médicalement assistée (PMA), interdite en Belgique.

Que dit la loi belge ? Tout d'abord, l'âge maximal pour prélever des ovocytes est fixé à 45 ans (et 364 jours). Ensuite, l'insémination ou le transfert d'embryons (dont la demande doit avoir été effectuée avant 45 ans et 364 jours) n'est permis que jusqu'au jour qui précède le 48^e anniversaire de la femme.

Ces 23 femmes belges qui ont donné naissance alors qu'elles étaient âgées de plus de 50 ans ont vraisemblablement passé les frontières pour combler leur désir d'enfant. Où ? En Espagne, en Grèce, mais aussi dans certains pays de l'Est.

La technique employée ? Certainement le transfert d'embryon conçu au départ d'un don d'ovocytes d'une

femme jeune, âgée de 20 à 25 ans. « Le taux de réussite, c'est-à-dire de grossesse, est identique quel que soit l'âge de la mère qui porte l'embryon. En effet, c'est l'âge de l'ovocyte qui importe », explique le Dr Romain Imbert, chef du Centre de la PMA du Chirec (qui vient de fêter ses 30 ans).

Par contre, le taux d'accouchement après 43 ans n'est plus que de 5,6 % pour les grossesses conçues par fécondation in vitro, et entre 1,1 et 2 % pour les grossesses naturelles.

Le constat est global : on fait des enfants de plus en plus tard. En l'espace de cinquante ans, le pic de naissances s'est déplacé de huit ans. En effet, selon les chiffres disponibles (année 2014) de la Direction générale statistique du SPF Economie, c'est désormais à 30 ans que le maximum de grossesses (5.195) arrivent à terme. Alors qu'on en dénombre encore 2.903 à 35 ans, ce chiffre tombe à 849 à 40 ans.

Et au-delà ? Il dégringole. A 45 ans, elles ne sont plus que 61 à donner naissance. En 2014, on comptait également six grossesses menées à terme par des femmes de 49 ans.

La procréation médicalement assistée est désormais courante. « Entre 16

et 20 % des couples viennent consulter pour un problème de fertilité », poursuit le Dr Imbert. Parmi les 20.000 stimulations ovariennes réalisées en Belgique chaque année, 60 % sont réalisées chez des femmes de moins de 36 ans, 20 % chez des femmes de 36 à 39 ans et 20 % au-delà. « En termes de naissances, 5 % des enfants nés en 2014 résultaient d'une fécondation in vitro », ajoute-t-il. Soit 6.221 enfants.

Augmentation des risques périnataux

Chez les femmes de plus de 40 ans, la majorité des grossesses résulte d'une PMA. Quels effets une grossesse tardive induit-elle sur la santé de l'enfant ? « Les risques périnataux augmentent avec l'âge de la mère : on constate des retards de croissance intra-utérine qui se soldent par des poids plus légers à la naissance, explique le Dr Dominique Grossman, néonatalogue au Chirec, mais aussi davantage de prématurité et de césariennes. » Par ailleurs, tomber enceinte sur le tard accroît nettement la probabilité de développer du diabète et de souffrir d'hypertension artérielle, voire de pré-éclampsie.

A noter qu'un géniteur âgé - c'est-à-

dire au-delà de 45 ans - augmente de façon significative le risque de maladies chez l'enfant, mais aussi le risque de fausse couche. Ce dernier est, par exemple, multiplié par cinq dans le cas d'un homme de 45 ans et d'une femme de 38 ans.

Enfin, quid des conséquences sur la santé de l'enfant conçu naturellement,

avec leurs propres ovocytes, par des femmes âgées (autrement dit au-delà de 35 ans) ? « Plus la femme est âgée, plus le risque d'anomalie chromosomique (chromosome en trop, comme la trisomie 21, ou en moins) augmente. Et ce de façon exponentielle », conclut la néonatalogue. ■

LAETITIA THEUNIS

SOCIAL FREEZING

Acheter du temps pour trouver un père

L'an dernier, au Chirec, une trentaine de femmes ont eu recours au « social freezing ». Il s'agit de la congélation d'une vingtaine de ses ovocytes (90 % de ceux-ci survivront à l'épreuve sans altération génétique), dans l'optique de les féconder plus tard. La loi belge accepte de les garder dans de l'azote à -196° C durant maximum dix ans.

Ces femmes sont pour la plupart célibataires et âgées de 30 à 40 ans. En faisant congeler leurs ovules à un âge où ils sont encore de bonne qualité - idéalement avant 35 ans, et au plus tard à

45 ans -, elles bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre pour trouver le bon partenaire avec qui faire des enfants. Elles achètent ainsi du temps. Et cela a un coût. Environ 3.000 euros, sans aucune intervention de l'Inami. « Depuis quatre ou cinq ans, beaucoup de femmes ont eu recours au "social freezing". Par contre, on dénombre encore très peu de cas de décongélation des ovocytes », note le Dr Imbert. Pour la décongélation et la fécondation en laboratoire, il faut compter environ 1.300 euros. Légèrement, l'implantation d'un ovule fécondé doit intervenir avant l'âge de 47 ans et 364 jours.

L.T.H.

témoin « Les enfants, c'est le secret pour rester jeune »

Sur son sweat-shirt, il est écrit « Maman 01 ». Quand on le lui fait remarquer pendant l'interview, elle en rit : c'est tout à fait par hasard que cette mère de quatre enfants a choisi de porter, sous son tablier blanc de dentiste, le cadeau que ses deux plus grandes filles lui ont donné - elles, elles se sont offert le sweat « Sister ». Louise vit la maternité comme une évidence. Un bonheur. Plus encore, un épanouissement. Et même une cure de jeunesse : « C'est le secret pour rester jeune », glisse-t-elle avec malice. Dans ses yeux doux qui plissent juste sous sa grande frange blonde, on décèle de l'accomplissement. A presque 54 ans, elle peut d'ailleurs l'affirmer : « C'est la meilleure chose que j'ai faite dans la vie. »

Ses enfants ont aujourd'hui 25, 20, 18 et... 6 ans. La petite « rawette », arrivée 19 ans après l'aîné de la fratrie, n'était pas un accident. Bien au contraire, Anaïs était ardemment désirée. Par Louise, principalement : « C'est vrai que c'est moi qui ai poussé pour l'avoir, reconnaît-elle. Mais bon, son père n'a jamais dit non, non plus. »

Trois essais

Quand elle a rencontré Rachid, Louise avait déjà 42 ans. Cela faisait environ sept ans qu'elle était séparée du père de ses trois premiers enfants, qu'elle a élevés seule. L'histoire a débuté au Maroc, où il était professeur de golf et elle en vacances. Deux ans après, ils se marient en Belgique. On est en 2008. L'horloge biologique de Louise tourne. A 45 ans, ses chances de tomber enceinte naturellement sont plus faibles. « J'ai d'abord pensé à adopter, se souvient-elle. J'ai d'ailleurs commencé les procédures d'adoption, mais ça prenait vraiment beaucoup de temps. Et puis finalement, je me suis tournée vers la science. »

Elle se renseigne sur la procréation médicalement assistée.



Louise a eu quatre enfants. Elle avait 47 ans quand Anaïs, 6 ans aujourd'hui, est née. © DOMINIQUE DUCHESNES.

Sa gynécologue lui conseille d'aller en Espagne pour y faire une fécondation in vitro. C'est que Louise n'a pas fait la demande avant ses 45 ans et 364 jours, comme le préconise la loi belge (lire ci-dessus). Elle a 46 ans révolus. L'insémination ou le transfert d'embryons ne lui sont plus autorisés.

« Il a fallu s'y reprendre à trois fois. La troisième aurait été la dernière, parce que ça coûte cher,

tout ce bazar. Mais heureusement, c'était la bonne. Je m'en souviens très bien : c'était le jour de mon anniversaire. J'étais certaine que ça allait marcher », se remémore-t-elle avec des yeux qui pétillent. « Le plus gros stress ensuite a été l'amniocentèse, que je n'avais pas dû faire pour les autorisés. Mais tout allait bien. »

Alexandra, la plus grande de ses deux filles, 14 ans à l'époque, réagit très mal à la grossesse de sa

mère. « Elle me disait : "Qu'est-ce que tu as besoin de tomber enceinte ? On ne te suffit pas ?" » A l'époque, Louise dit avoir pleuré tous les jours. Mais maintenant, ça l'amuse, parce qu'aujourd'hui, c'est Alexandra qui s'en occupe le plus. De manière générale, la petite a ressoudé la famille. Mon plus grand, qui ne vit plus à la maison, revient plus facilement pour la voir, par exemple. On rit beaucoup avec elle. »

Quand on lui demande si ça n'a pas été trop éprouvant physiquement d'avoir un bébé à 47 ans, elle répond tout simplement : « Pas plus que pour les trois autres. Comme pour eux, je n'ai pris qu'un mois de congé avant de reprendre le boulot à temps plein. » La grande différence avec ses précédentes grossesses, c'est que « les enfants étaient grands, ils étaient là pour donner un coup de main, jouer avec Anaïs ou tout

simplement la garder en regardant la télé ».

C'est que Rachid « ne s'en occupait pas beaucoup ». Ils ont fini par se quitter et lui est retourné au Maroc. Louise se retrouve à nouveau seule avec ses enfants. Mais elle ne baisse jamais les bras : « Aller la chercher ou la conduire n'est jamais un souci. Son sourire et sa joie valent tous les kilomètres du monde ! » ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN